

ARRÊTÉ
PORTANT ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE
ELECTIONS AUX CONSEILS ET COMITES DE L'UFR DE PHARMACIE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
SCRUTIN DU 8 MARS 2022

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;

Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille

Vu les statuts de l'UFR de Pharmacie approuvés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 27 juin 2017 ;

Vu l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection des membres du Conseil de l'UFR Pharmacie en date du 31 janvier 2022 ;

Vu l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection des membres des Conseil Scientifique, Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire et de la Commission des Personnels Enseignants de l'UFR Pharmacie en date du 4 février 2022 ;

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels et des usagers aux conseils et comités de l'UFR Pharmacie, qui aura lieu le 8 mars 2022 de 9h00 à 17h00, les bureaux de vote listés ci-dessous sont organisés comme suit :

Bureau de vote n°1

Adresse : Marseille, UFR Pharmacie, 27 Boulevard Jean Moulin, 13385 Marseille

Salle du scrutin : **Salle des Thèses (RdC)**

Président de bureau de vote : Alexandra WALTON

Assesseur 1 : Stéphane POITEVIN

Assesseur 2 : Duje BURIC

Bureau de vote n°2

Adresse : Marseille, UFR Pharmacie, 27 Boulevard Jean Moulin, 13385 Marseille

Salle du scrutin : **Salle du Conseil (aile administrative, 1^{re} étage)**

Président de bureau de vote : Vincent PEYROT

Assesseur 1 : Pascal RATHELOT

Assesseure 2 : Florence SABATIER-MALATERRE

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR.

Article 3 : Exécution

Le Doyen de l'UFR est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 28 février 2022,
Pour Le Président Éric BERTON
et par délégation,
le Doyen de l'UFR de Pharmacie,

Françoise DIGNAT-GEORGE

